

Avenir du parc éolien de Xambes-Vervant

Compte rendu de la réunion n°4 du comité de riverains du 23 avril 2024

ABO Wind poursuit sa volonté de concertation continue autour de l'avenir du parc éolien de Xambes-Vervant. La quatrième réunion du comité de riverains s'est déroulée à la Grange des sablons du Breuil de Vouharte le 23 avril 2024 de 18h30 à 20h30.

A cette réunion ont été conviés par mail l'ensemble des habitants s'étant inscrits ainsi que l'ensemble des conseils municipaux des 5 communes concernées par le projet. Un affichage sur site a de plus été réalisé en amont de la réunion.

Le thème de la réunion « Atelier de conception de variantes d'implantation » a été annoncé dans l'invitation transmise le 27 mars 2024 (relance le 18 avril 2024). Neuf habitants ont participé à cette réunion.

ABO Wind : Valentin Pineau (Responsable de projets)
Julien Font (Responsable de projets)
Andoni Claverie (Responsable de projets)

Compte rendu de la Réunion

Cette réunion du comité de riverains a eu pour objectif de présenter la synthèse des résultats des différentes études menées dans le cadre de l'avenir du parc éolien de Xambes-Vervant, et d'expliquer la méthodologie de réalisation d'une implantation. A la suite de cette présentation, plusieurs variantes d'implantation ont été réalisées par les habitants au cours d'un atelier de conception, et seront transmises aux bureaux d'études en vue d'être étudiées pour comparer leurs incidences potentielles respectives sur l'environnement.

Rappel de la démarche ERC

La démarche « éviter, réduire, compenser » dite « ERC » consiste à intégrer le plus en amont possible la prise en compte des enjeux (environnementaux, paysagers, acoustiques, etc.) lors de la conception d'un projet éolien. Cette méthode correspond à la mise en œuvre du principe de précaution auquel sont soumises les éoliennes, inscrites depuis août 2011 dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cette démarche consiste à mettre en place :

- Les mesures d'Évitement : il s'agit de dispositions prises dès la conception du projet et qui visent à éviter certains impacts possibles du projet. Les mesures d'évitement sont prises dans la démarche de définition du scénario d'implantation retenu. Par exemple, l'exclusion d'une zone humide ou d'un habitat d'intérêt (nid, flore, etc.) de la zone d'étude.
- Les mesures de Réduction : elles cherchent, dans la mesure du possible et quand cela n'a pu être évité, à réduire ou à supprimer les impacts du projet. Par exemple, l'installations de « serrations », peignes aérodynamiques dont les nouveaux modèles de pales sont équipés, permettant de réduire l'émergence sonore et de limiter la propagation du son dans l'environnement.

- Les mesures de Compensation : ce sont les mesures prises pour compenser les impacts résiduels significatifs du projet retenu qui n'auront pu être évités, supprimés ou réduits lors de la conception du projet. Par exemple, la plantation de nouvelles haies en compensation des haies existantes qui auraient pu être retirées pour les aménagements nécessaires à l'installation d'une éolienne.

Des mesures de suivi (environnemental et acoustique notamment) sont aussi prévues dès la mise en service des éoliennes et tout au long de leur fonctionnement afin de s'assurer du respect de la réglementation et de la conformité du parc éolien quant à la protection de l'environnement. Ces dernières sont encadrées par la loi.

Des mesures d'accompagnement peuvent également être prévues afin d'améliorer l'intégration locale du parc éolien. Ces dernières ne sont pas règlementaires mais s'inscrivent dans la démarche d'accompagnement du territoire portée par ABO Wind.

Etudes d'impact et enjeux locaux

Tout dossier de demande d'autorisation environnementale d'un projet éolien comporte une étude d'impact sur l'environnement (EIE), composée de plusieurs volets spécialisés qui sont réalisés par un ou plusieurs bureaux d'études indépendants et reconnus pour leurs compétences :

- Un volet Faune, Flore et Milieux Naturels (FFMN)
- Un volet paysager
- Un volet acoustique

L'ensemble de ces études a pour but de récolter un maximum de données sur la zone d'implantation potentielle en vue de proposer un projet de moindre impact environnemental prenant en compte les enjeux locaux et basé sur la démarche ERC.

Réalisation d'une implantation

Une fois l'étude d'impact réalisée et les mesures ERC établies, les contraintes rédhibitoires principales du projet sont connues. En prenant également en compte les conseils d'optimisation et les préconisations donnés par les acteurs clés du projet (mairies, associations, DREAL ou bureaux d'études), un scénario d'implantation peut être défini.

C'est dans ce sens que ce quatrième comité de riverains a été organisé par ABO Wind, le but étant de présenter aux participants les étapes menant à la réalisation d'un schéma d'implantation. Durant cet atelier, plusieurs transparents détaillant les contraintes et préconisations inhérentes à la zone d'étude ont été présentés aux participants, qui ont pu les superposer sur la carte du site afin d'obtenir un aperçu de la façon dont les différents enjeux sont considérés.

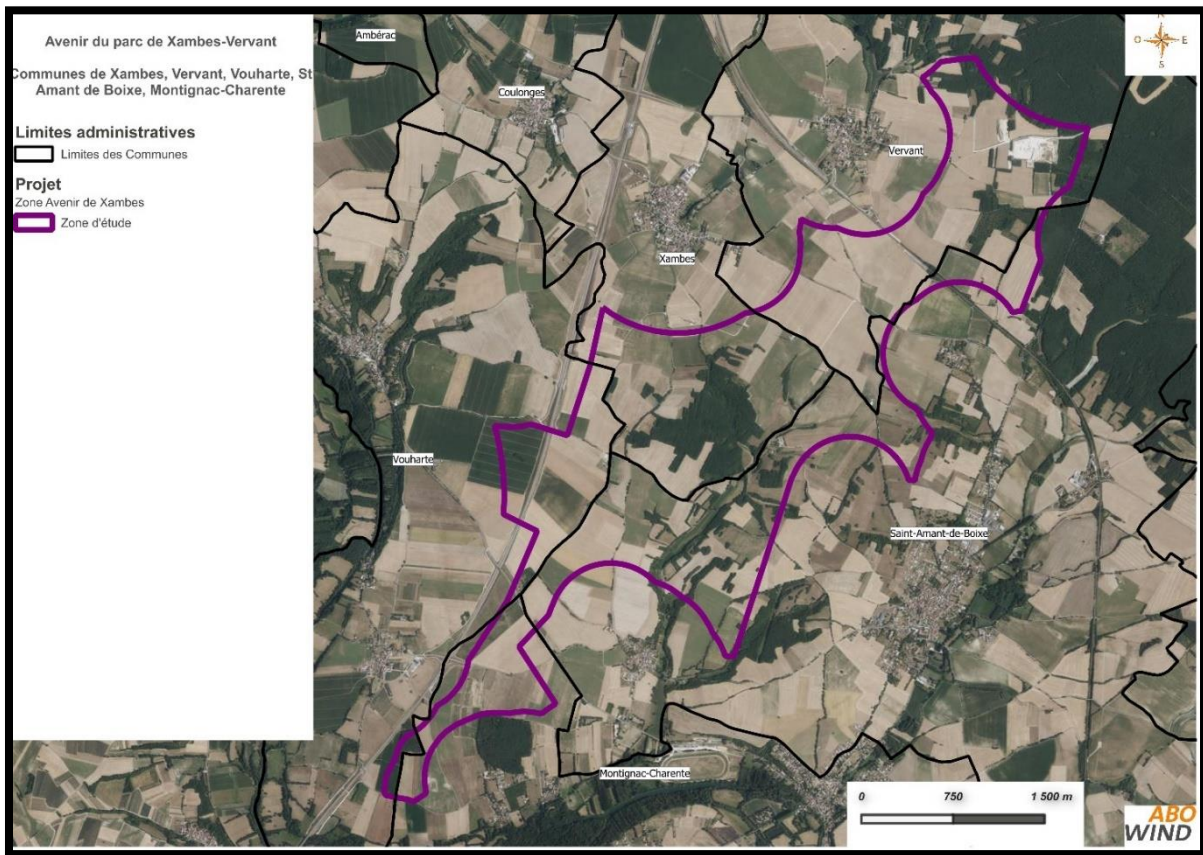


Figure 1. Zone d'étude du projet Avenir du parc Xambes-Vervant

La figure 1 représente la zone d'étude du projet Avenir du parc Xambes-Vervant sur fond orthophoto. La zone s'étend de Montignac au sud jusqu'à Vervant au nord, en passant par la commune de Xambes au centre. A l'est, la zone longe la commune de Saint Amant de Boixe et est délimitée à l'ouest par la LGV du côté de Vouharte.

Enjeux pour les chiroptères

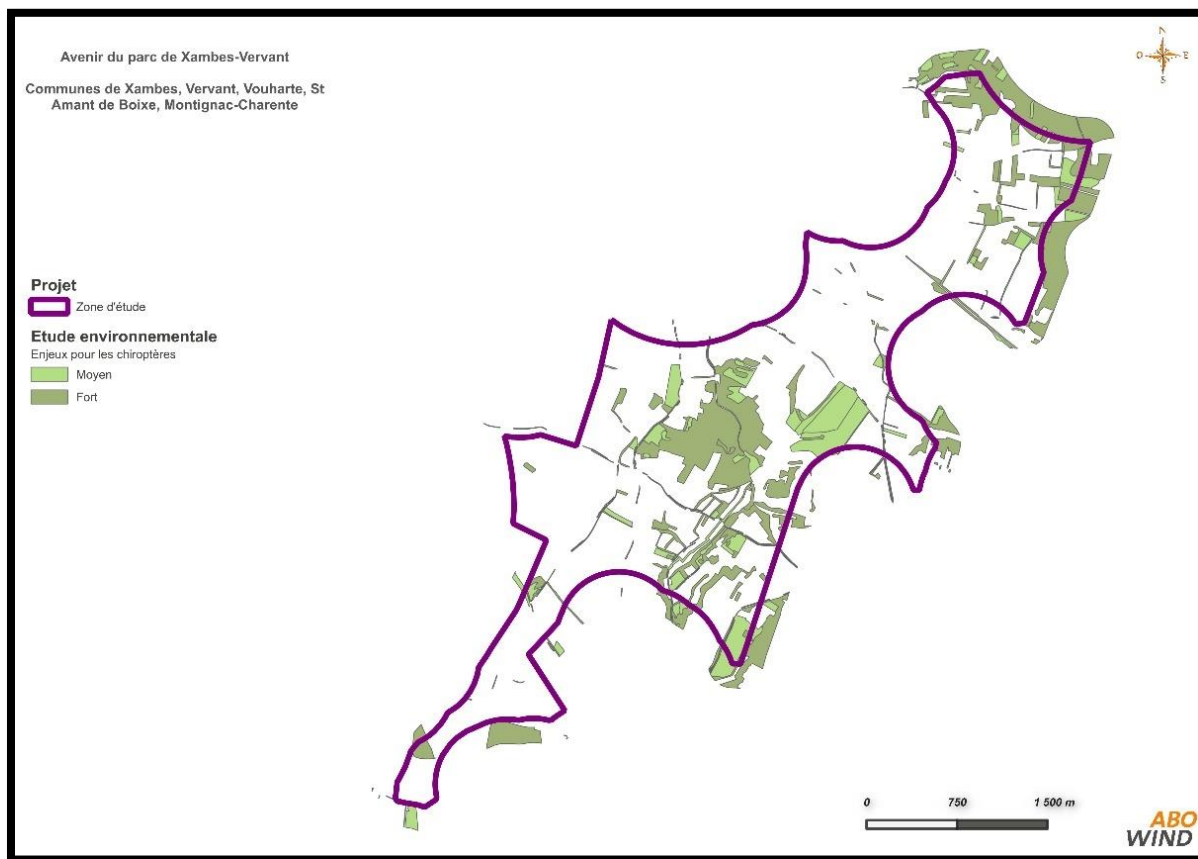


Figure 2. Enjeux pour les chiroptères identifiés durant l'état initial

La société BIOTOPE a été missionnée par ABO Wind afin de réaliser le volet écologique de l'étude d'impact environnemental. Concernant le volet chiroptères, sur les trois saisons d'expertise (printemps, été et automne), vingt espèces ont été identifiées au niveau de l'**aire d'étude immédiate** qui correspond à la **zone d'étude** (en violet) à laquelle est ajouté un tampon de 200 mètres. Ces vingt espèces représentent environ 77% des espèces connues en Poitou-Charentes. Tel qu'on peut le voir sur la figure 2, la plupart des enjeux se situe principalement au niveau du bois des Guillots (au centre) et à la lisière de la forêt de la Boixe (au nord).

Les boisements, bosquets et leurs lisières, les haies ou encore les cours d'eau ou les points d'eau constituent des habitats de chasse attractifs pour les chauves-souris tout au long de leur période d'activité. Au contraire, les secteurs de cultures sans végétation (sans buisson ou haies) sont davantage délaissés par les chauves-souris.

La figure 2 représente les **enjeux initiaux** de l'activité chiroptérologique ayant été identifiés sur le site. A noter que le suivi acoustique en altitude (sur le mât de mesure des vents) de l'activité chiroptérologique est terminé depuis l'automne 2023 et fait l'objet d'une analyse par les experts.

Enjeux pour les oiseaux nicheurs



Figure 3. Enjeux pour l'avifaune nicheuse identifiés durant l'état initial

Le bureau d'études a réalisé un inventaire de l'avifaune nicheuse dans l'aire d'étude immédiate et a notamment identifié :

- En période hivernale, 52 espèces d'oiseaux, dont 35 protégées et 7 patrimoniales.
- En période migratoire prénuptiale, 61 espèces d'oiseaux dont 47 protégées et 15 patrimoniales.
- En période de reproduction, 75 espèces d'oiseaux dont 61 protégées et 38 patrimoniales.

Les espèces ayant le niveau d'enjeu le plus important (ici *Très fort*) sont la Tourterelle des bois, le Pipit rousseline et le Circaète Jean-le-Blanc (en forêt de la Boixe, en dehors de l'aire d'étude immédiate). Comme il est possible de l'observer sur la figure 3, la plupart des enjeux pour l'avifaune nicheuse se situe au niveau du bois des Guillots (au centre) et de la forêt de la Boixe (au nord), qui sont tous deux d'importants réservoirs de biodiversité. Certaines parcelles à enjeux forts (notamment au niveau des éoliennes existantes) le sont du fait du statut en jachère de la parcelle à la date de l'inventaire. Une vérification de l'état des parcelles est en cours.

A noter que la figure 3 représente les **enjeux initiaux** de l'activité avifaunistique nicheuse ayant été identifiés sur le site.

Autres enjeux environnementaux

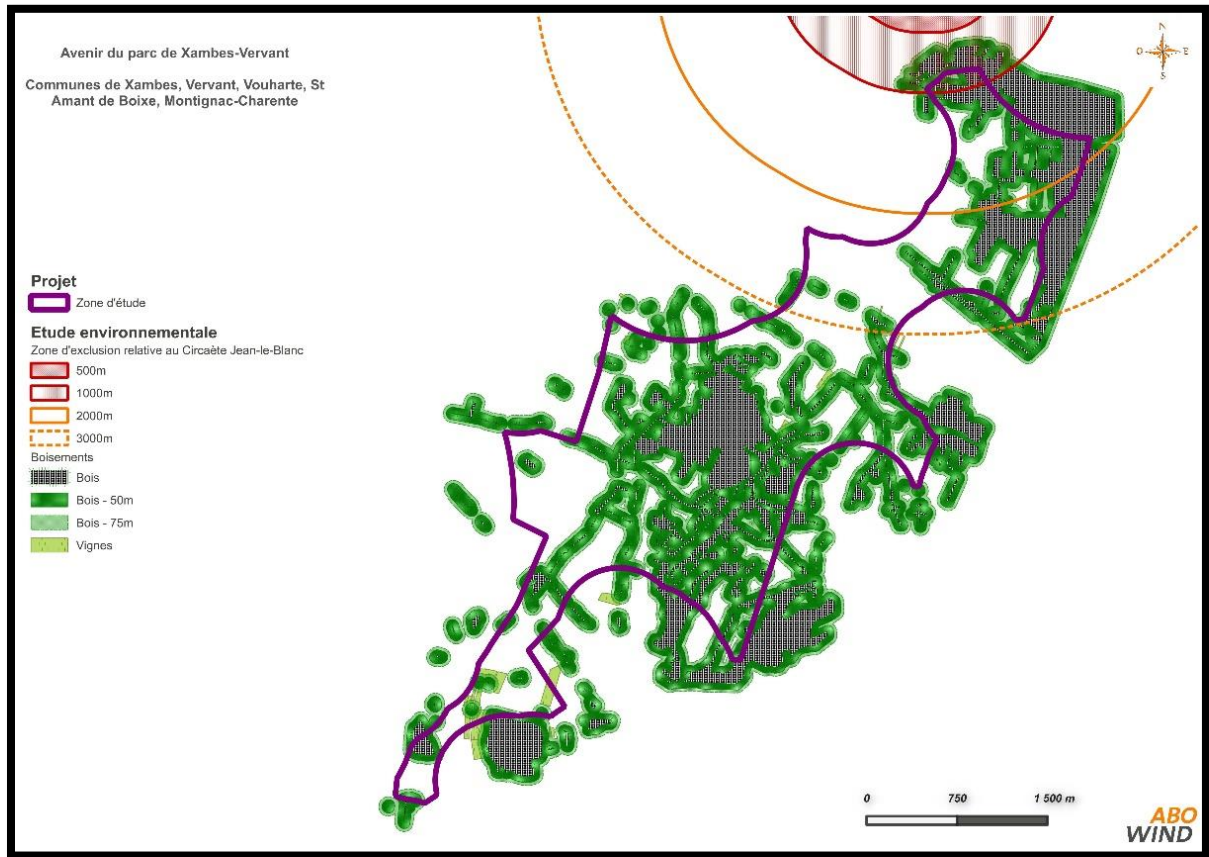


Figure 4. Autres enjeux environnementaux

La figure 4 représente les autres enjeux environnementaux principaux de la zone d'implantation potentielle de l'avenir du parc Xambes-Vervant. De par leurs richesses biologiques potentielles, les boisements et haies constituent des éléments à éviter en priorité. Dans le cadre du projet de l'avenir du parc de Xambes-Vervant, ABO Wind cherchera à éviter au maximum le défrichement. Tous les boisements sont donc exclus de la zone d'implantation. Un tampon de protection de 75m permet de garantir un non-survol des boisements et haies afin de conserver un corridor de déplacement autour de ces derniers pour les chiroptères et l'avifaune.

De plus, tel que mentionné dans la section précédente, un couple de niches de Circaète Jean-le-Blanc est connu en forêt de Boixe, en dehors de l'aire d'étude immédiate. Compte tenu de l'enjeu important lié à cette espèce, ABO Wind a décidé d'exclure de facto de la zone d'implantation toute la partie de la zone d'étude située à moins de 2km de l'endroit où la présence du nid est avérée.

Contraintes techniques



Figure 5. Enjeux techniques identifiés par ABO Wind

Au cours de la création de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle), plusieurs enjeux techniques liés aux habitations et aux réseaux (routiers et électriques) sont identifiés et considérés par ABO Wind. Le code de l'environnement impose une distance réglementaire minimum de 500 mètres entre une habitation et une éolienne. En ce qui concerne les lignes de transport et de distribution d'électricité (lignes RTE, lignes haute tension), les routes (nationales et départementales), les voies ferrées et lignes LGV, il est préconisé par les différents gestionnaires de respecter une hauteur d'éolienne bout de pale aux limites d'emprises ou aux infrastructures selon le cas. Du fait des temps de développement et de l'évolution du marché des éoliennes par les constructeurs, ABO Wind envisage un gabarit d'éolienne d'au moins 180 mètres en bout de pale. Par mesure de précaution, un tampon de 200 mètres à toutes les infrastructures est donc considéré.

Il est possible d'observer dans la figure 5 que la zone d'étude est notamment traversée par la ligne LGV côté ouest du nord au sud (en orange), par deux lignes de réseau RTE (côté est du nord au sud, en rouge), et par plusieurs routes départementales dont la D32 au nord, d'est en ouest, et les D114 et D737 au sud, également d'est en ouest (en gris).

La superposition de ces contraintes permet d'affiner la zone potentielle d'implantation à l'intérieur de la zone d'étude.

Etude paysagère et enjeux culturels

Cette zone du cœur de Charente a fait l'objet d'une étude paysagère prenant en considération les enjeux culturels locaux.

Au sud-ouest, une zone d'éloignement (en bleu dans la figure 6) d'un kilomètre par rapport au fleuve de la Charente a été respectée. En ce qui concerne les sites et les monuments classés autour de la zone d'étude, on retrouve notamment deux églises (Notre-Dame de Xambes et Notre-Dame de Vouharte), l'abbatiale de Saint-Amant de Boixe, la nécropole de la Boixe ainsi que deux châteaux (de Montignac et de la Barre). Un éloignement minimum d'un kilomètre (en violet rayé) a également été considéré pour ces sites et monuments classés et inscrits au patrimoine.

En plus de l'éloignement, la covisibilité potentielle entre les monuments principaux (églises et abbatiale) et les éoliennes a été anticipée.

Eglises Notre-Dame de Vouharte et Notre-Dame de Xambes :



Figure 6. Contexte paysager et enjeux culturels

Les triangles isocèles de la figure 6 présentent l'angle de visibilité depuis des points de vue observateur desquels les églises Notre-Dame de Vouharte ou Notre-Dame de Xambes seraient dans un axe de covisibilité avec le potentiel projet éolien.

Abbatiale de Saint-Amant-de-Boixe :

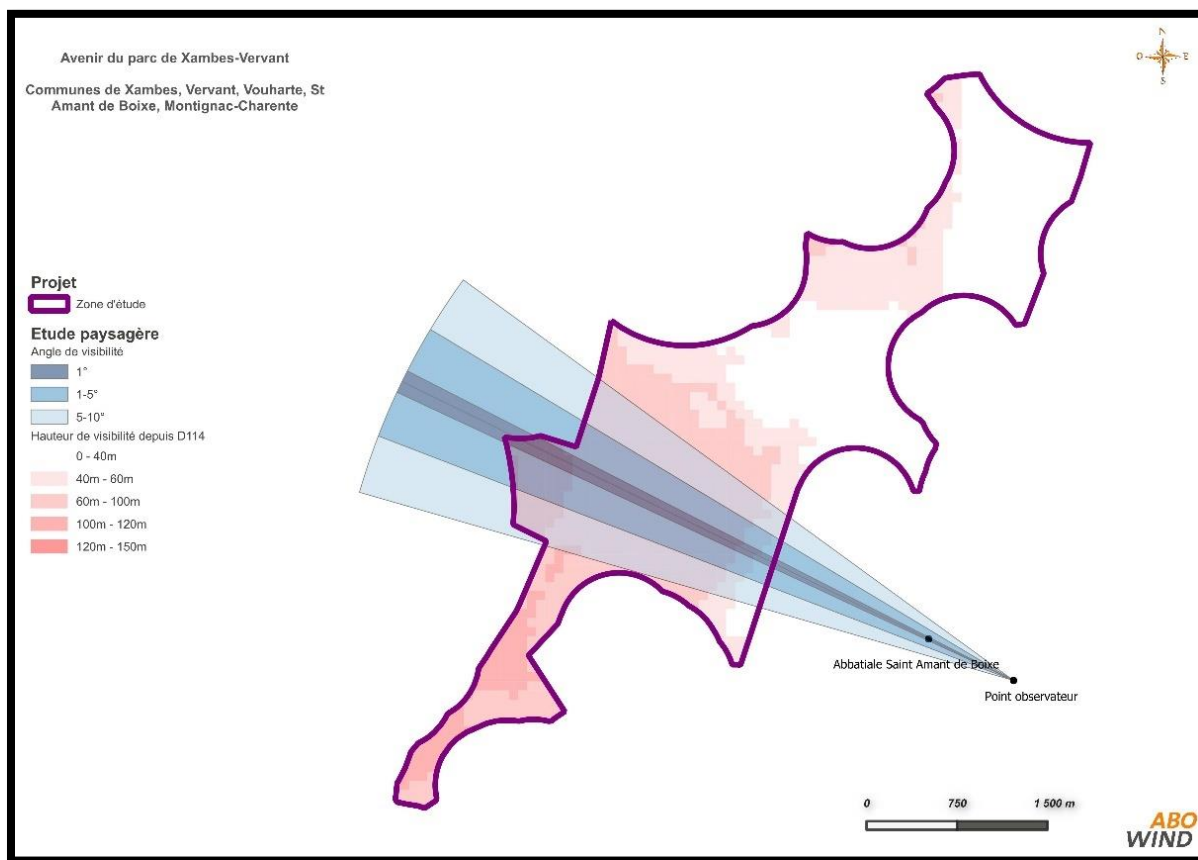


Figure 7. Contexte paysager pour l'abbatiale de St-Amant-de-Boixe

De la même manière, le contexte paysager lié à l'abbatiale de Saint-Amant de Boixe a été considéré dans la figure 7. Depuis un point d'observateur défini dans le *Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en pays du ruffécois*, situé sur la D114 entre Saint-Amant de Boixe et Nitrat, une zone de covisibilité allant de 1° à 10° de chaque côté de l'abbatiale a été définie par ABO Wind, représentée par le triangle isocèle bleu.

En plus de la covisibilité sur un plan horizontal, la hauteur de visibilité depuis ce même point d'observation a été prise en considération. Concrètement, l'aire quadrillée en dégradé de carrés rouge représente la visibilité depuis le point de vue observateur, i.e., la hauteur à partir de laquelle l'éolienne serait potentiellement visible depuis ce point de vue.

Gabarit maximum des éoliennes

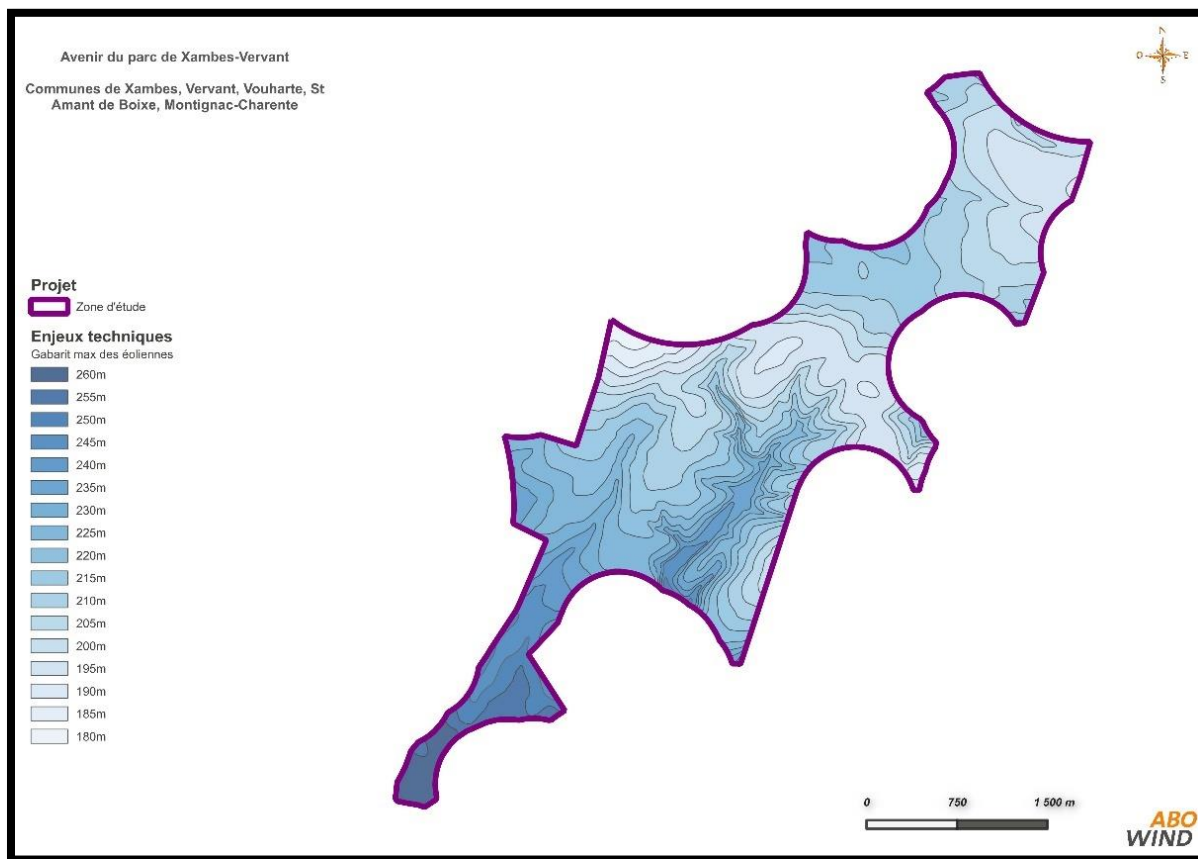


Figure 8. Gabarit maximum des éoliennes

En raison de la topographie et des enjeux aériens (notamment militaires) dans le secteur d'étude, un gabarit maximum pour la hauteur des éoliennes a été établi. Du fait de la proximité de la base aérienne de Cognac, l'armée demande dans le secteur de respecter un plancher aérien au-delà duquel l'implantation des « obstacles », les éoliennes dans ce cas précis, est limitée à une certaine hauteur, ici 310m au-dessus du niveau de la mer. Les éoliennes devront respecter un gabarit maximum dépendant du niveau du sol, tel que représenté dans la figure 8.

Zone utilisable prioritaire



Figure 9. Zone utilisable prioritaire

La figure 9 représente la zone utilisable prioritaire à l'intérieur de la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle). Concrètement, cette zone correspond aux endroits où l'implantation d'éoliennes a été jugée possible par ABO Wind une fois tous les enjeux techniques, paysagers, culturels et environnementaux considérés, et hors de toute contrainte rédhibitoire.

Globalement, à la suite des études effectuées, tout le secteur nord au niveau de Vervant jusqu'à la D32 a été exclu de la zone d'implantation potentielle, notamment en raison des enjeux liés à la forêt de la Boixe et à la présence d'un nid de Circaète Jean-le-Blanc aperçu quelques kilomètres au nord. Du fait de la présence de la D32 et de l'éloignement à cette départementale, la zone utilisable est repoussée à 3km du nid de Circaète, distance idéale préconisée par la littérature scientifique.

Au centre, le bois des Guillots est écarté principalement en raison des enjeux pour les chiroptères et des oiseaux nicheurs présents.

Les études paysagères et autres contraintes techniques (routes, lignes de haute tension, etc.) ont permis d'affiner la zone et d'exclure la majorité de la partie centre-est (au niveau de la commune de Saint-Amant de Boixe), et sud-ouest (partie nord de la commune de Montignac-Charente).

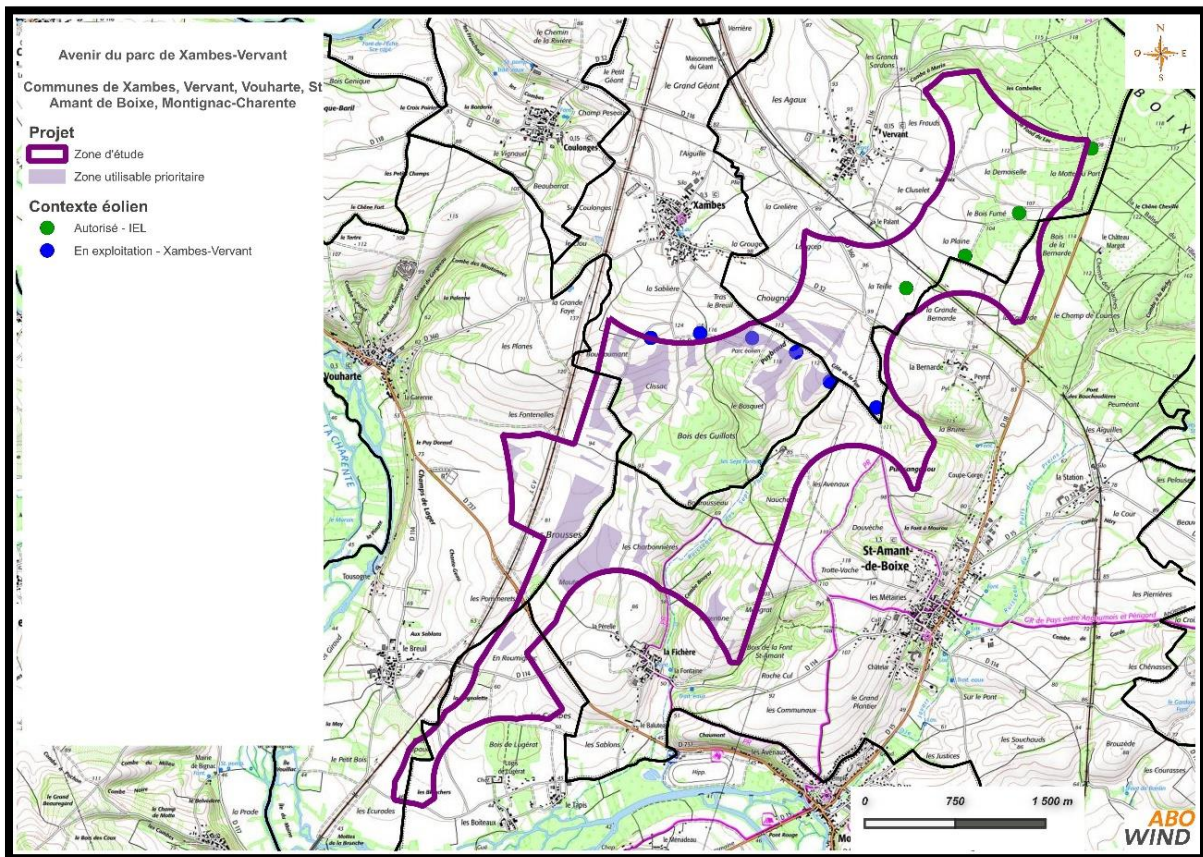


Figure 10. Contexte éolien dans la zone d'étude

La figure 10 représente le contexte éolien autour de la zone d'étude. On observe notamment en vert le parc IEL ayant été autorisé et composé de quatre éoliennes, et en bleu le parc de Xambes-Vervant en exploitation depuis 2008, composé de six éoliennes et objet de la présente étude.

Atelier et implantations proposées par les participants

Un atelier en petits groupes a été mis en place afin de permettre aux participants de manipuler les cartes précédentes. Des éoliennes et leurs ellipses d'influence de perte de sillage (perturbation du vent capté par une éolienne du fait de la proximité de sa voisine) ont également été fournies à chaque groupe afin d'imaginer des variantes et de comprendre les compromis nécessaires à l'implantation d'un projet éolien.

A la fin de l'atelier, les trois groupes composés chacun de trois personnes ont été invités à proposer des variantes d'implantation pour l'avenir du parc de Xambes-Vervant, en se basant sur la zone utilisable prioritaire (figure 9).

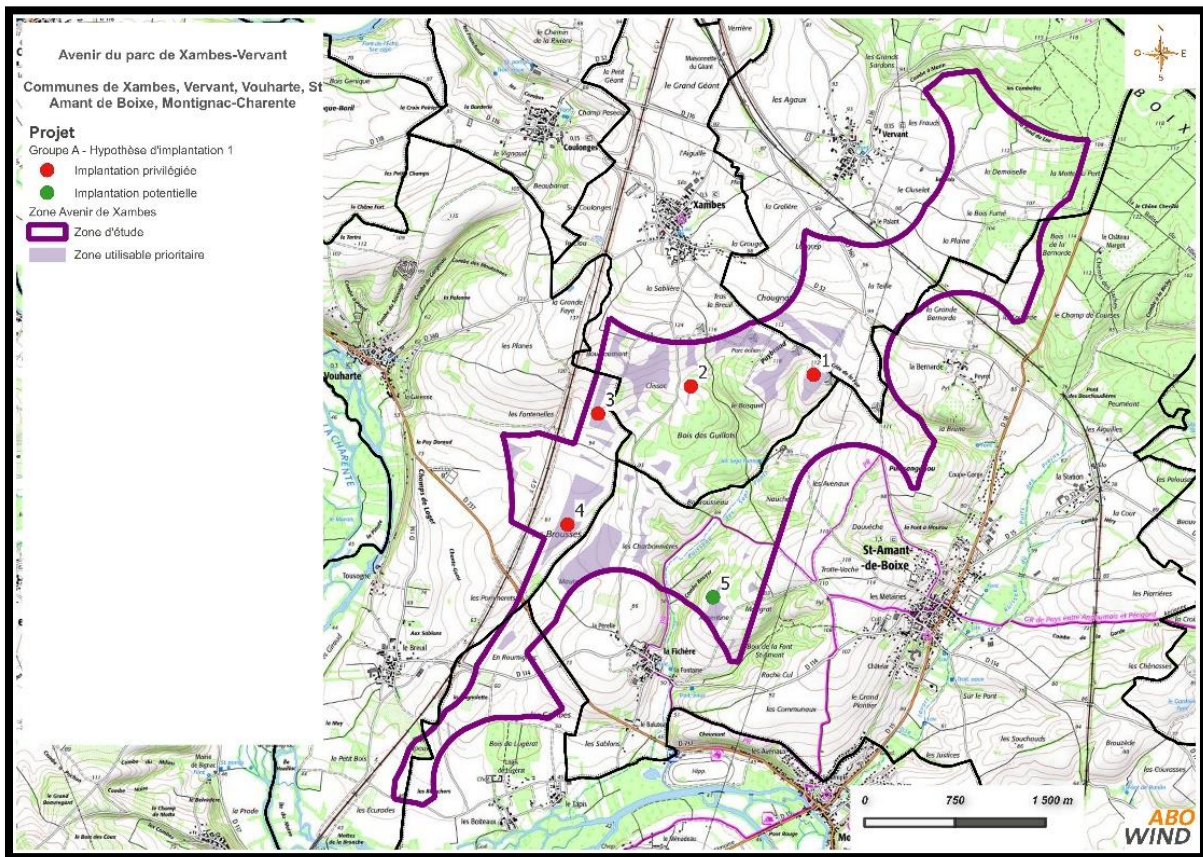


Figure 11. Groupe A – Variante d'implantation 1

La première variante retenue par le groupe A est composée de 5 éoliennes (4 + 1 optionnelle), situées au centre de la ZIP. Dans cette variante, deux éoliennes sont situées à l'est de la commune de Vouharte, deux autres au sud de Xambes, et l'éolienne optionnelle dans la commune de Saint Amant de Boixe. Localisées autour du bois des Guillots, les éoliennes 1 et 2 suivront le prolongement du parc de IEL autorisé un peu plus au nord dans la commune de Vervant, tandis que les éoliennes 3 et 4 s'aligneront avec l'axe de la LGV traversant le secteur du nord au sud.

La covisibilité entre l'abbatiale de Saint Amant de Boixe et les éoliennes 3 et 4 depuis le point de vue observateur (voir figure 7) serait respectée, avec un angle de plus de 10 degrés entre chaque éolienne et le monument historique. La hauteur de visibilité ferait en sorte qu'une partie seulement de ces deux éoliennes serait visible depuis le point de vue observateur. L'éolienne 3 serait potentiellement visible depuis l'église de Vouharte, à un angle de visibilité entre 1 et 5 degrés.

Avec cette variante toutes ces éoliennes seraient situées à plus de 800 mètres des plus proches habitations.

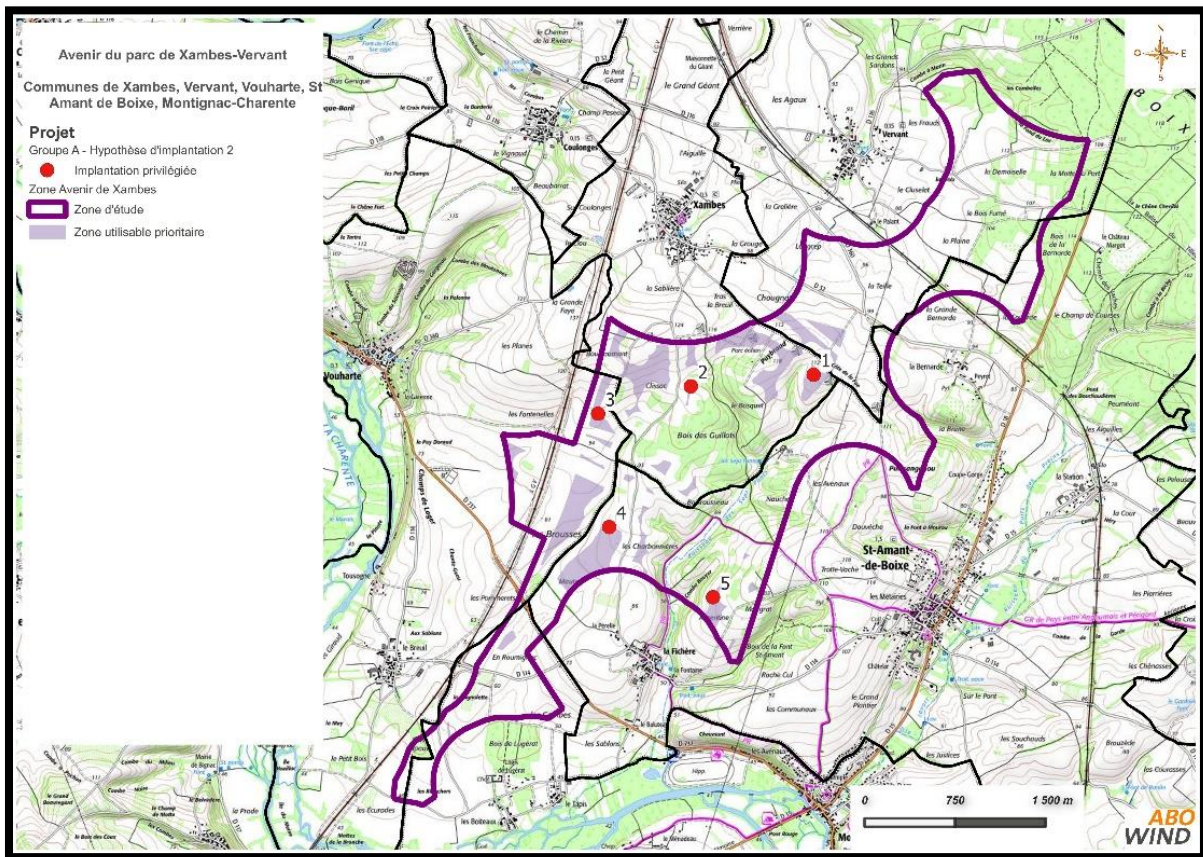


Figure 12. Groupe A – Variante d'implantation 2

Dans cette deuxième variante, cinq éoliennes sont retenues. Les éoliennes 1, 2 et 3 sont conservées aux mêmes emplacements que dans la première variante, mais l'éolienne 4 est déplacée un peu plus à l'est pour sortir de la commune de Vouharte et entrer dans la commune de Saint Amant de Boixe avec l'éolienne 5.

On retrouve donc les mêmes enjeux pour les trois premières éoliennes, et on constate également qu'avec cette variante les cinq machines seraient situées à plus de 800 mètres des plus proches habitations.

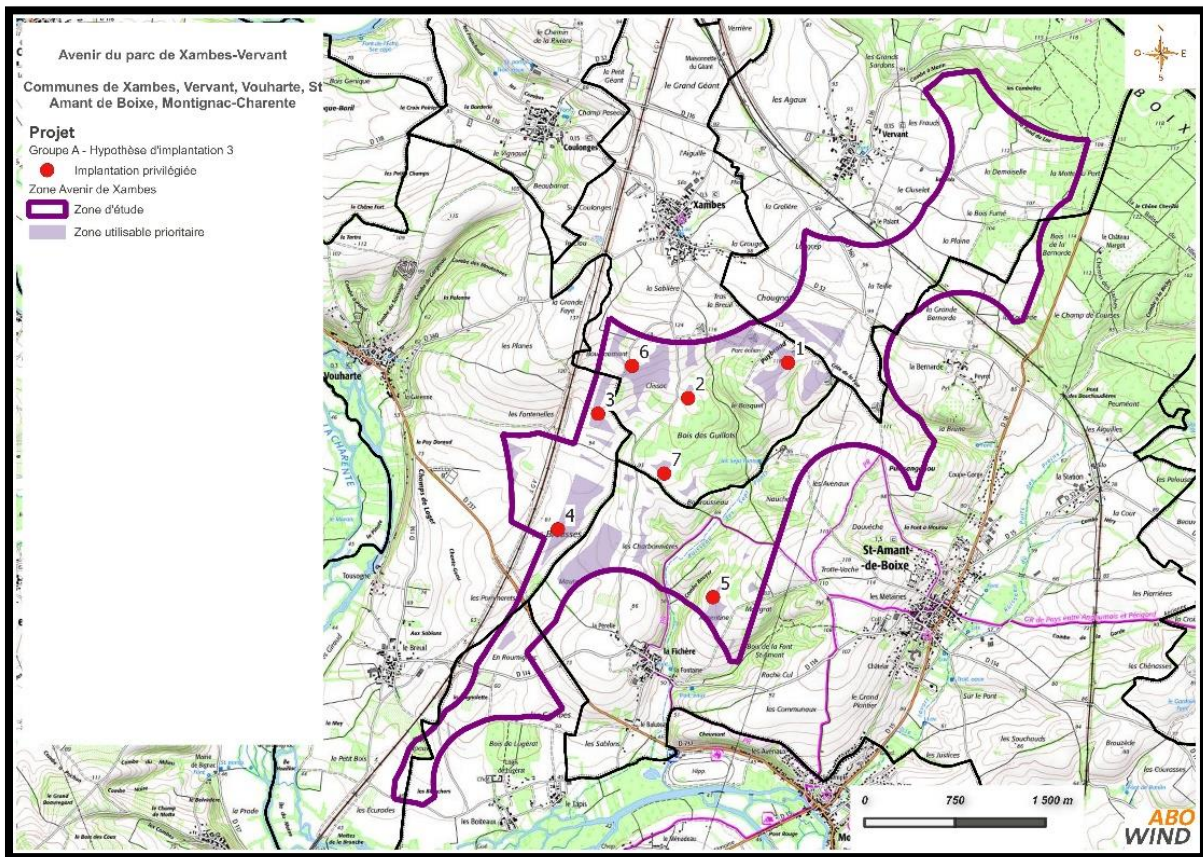


Figure 13. Groupe A – Variante d'implantation 3 (maximisante)

La variante maximisante du groupe A comporte 7 éoliennes, toutes situées autour du bois des Guillots. Les emplacements des cinq premières éoliennes sont les mêmes qu'à la variante 1, à laquelle on ajoute deux éoliennes à la commune de Xambes, respectivement au nord et au sud de l'axe entre les éoliennes 2 et 3.

Dans cette variante, on rajoute par rapport à la première implantation un enjeu de covisibilité entre l'éolienne 7 d'une part et l'église Notre Dame de Vouharte et l'abbatiale de Saint Amant de Boixe d'autre part, mais à un angle de visibilité entre 1 et 5 degrés.

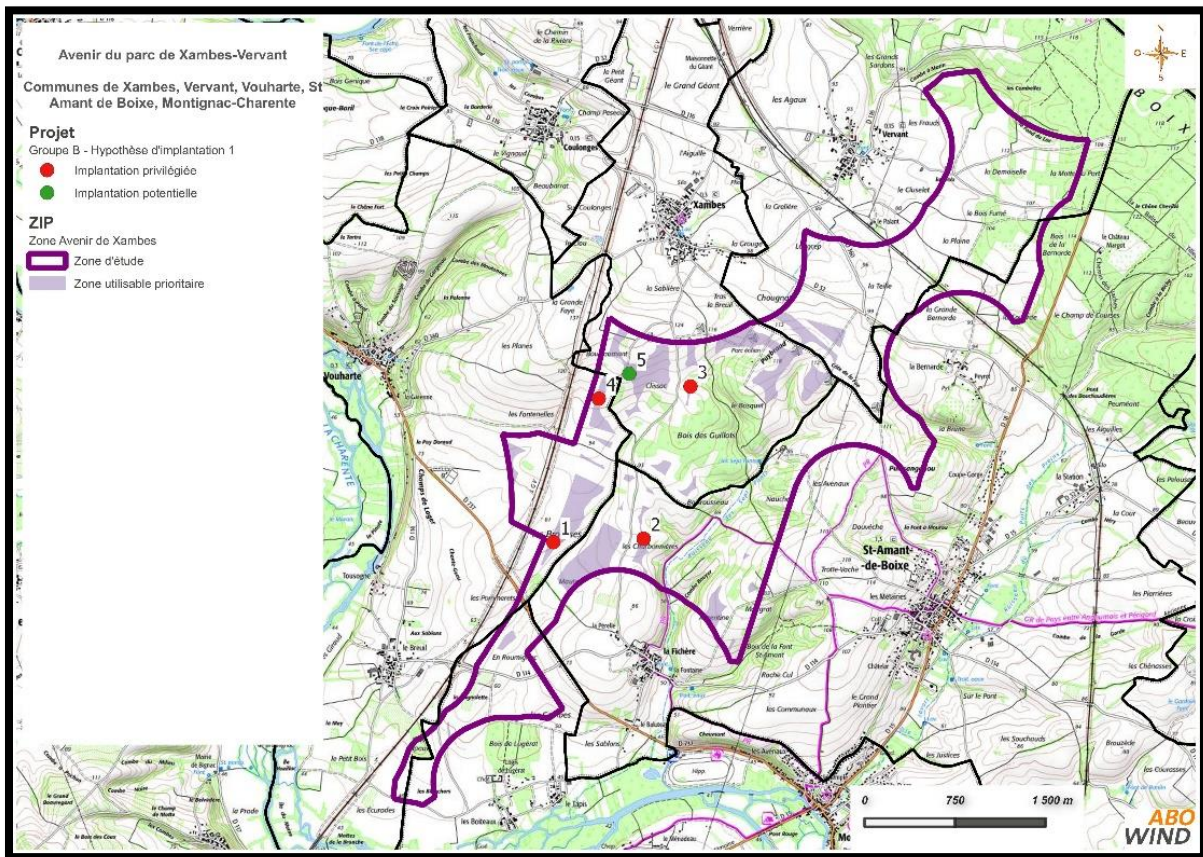


Figure 14. Groupe B – Variante d'implantation 1

La première variante du groupe B comporte 5 éoliennes (4 + 1 optionnelle), dont deux seraient situées à l'est de la commune de Vouharte, une au nord de Saint Amant de Boixe et deux à Xambes. Toutes les éoliennes se retrouvent au centre de la ZIP, aux alentours du bois des Guillots.

Aucune éolienne ne serait en covisibilité, ni avec l'abbatiale de Saint Amant de Boixe depuis le point de vue observateur préconisé par le *Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en pays du ruffécois*, ni avec les églises Notre Dame de Xambes et Notre Dame de Vouharte.

Il est également intéressant de noter que ces quatre éoliennes seraient localisées aux endroits de la ZIP où elles seraient le moins visibles depuis le point de vue observateur de Saint Amant de Boixe, selon les hauteurs de visibilité définies dans la figure 7.

De plus, les cinq éoliennes seraient implantées à plus de 800 mètres des habitations les plus proches.

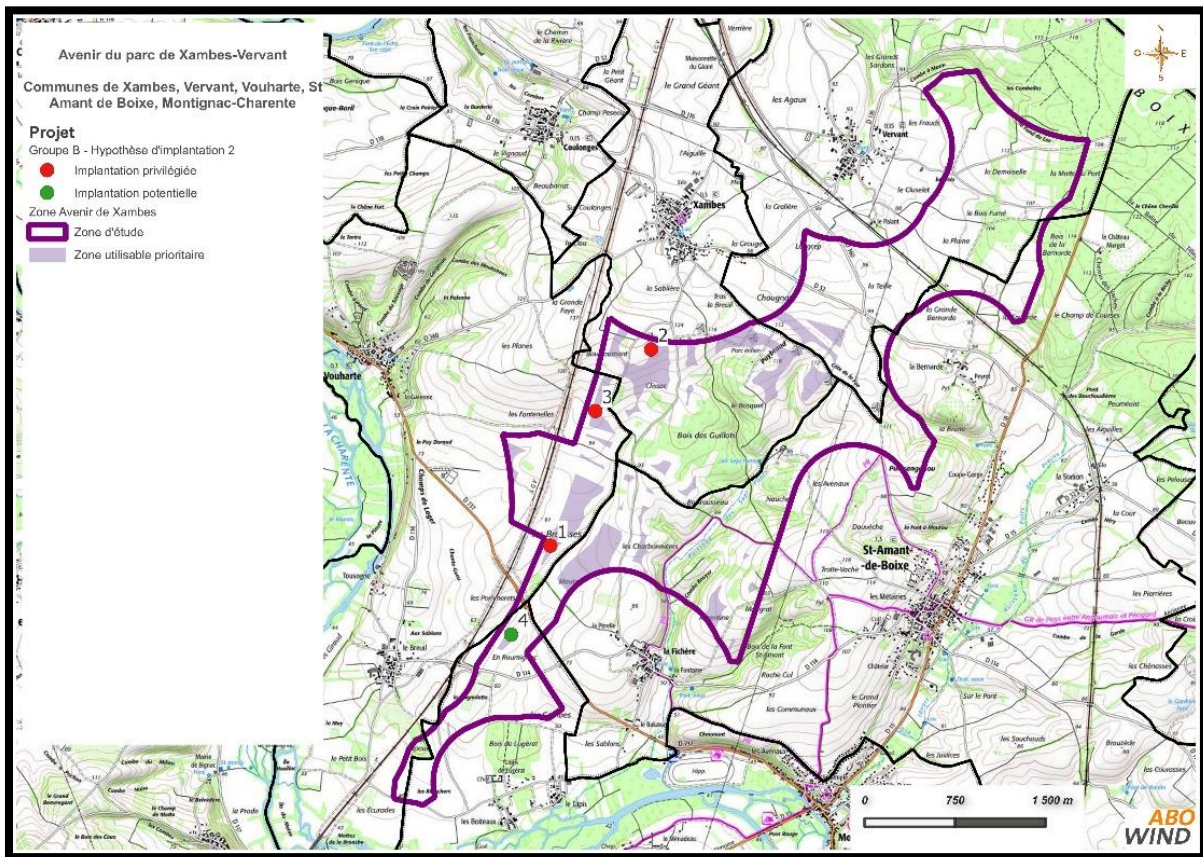


Figure 15. Groupe B – Variante d'implantation 2

La deuxième variante choisie par le groupe B comporte quatre éoliennes (3 + 1 optionnelle), toutes situées dans l'axe nord-sud de la LGV. Une éolienne serait à Xambes, deux sur la commune de Vouharte et la quatrième optionnelle à Montignac.

Aucune éolienne ne serait en covisibilité, ni avec l'abbatiale de Saint Amant de Boixe depuis le point de vue observateur préconisé par le *Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en pays du ruffécois*, ni avec les églises Notre Dame de Xambes et Notre Dame de Vouharte. De plus, l'impact visuel depuis Xambes serait fortement réduit du fait de l'implantation des quatre éoliennes dans le même axe longitudinal.

Comme pour la variante précédente, il est également intéressant de noter que ces quatre éoliennes seraient localisées aux endroits de la ZIP où elles seraient le moins visibles depuis le point de vue observateur de Saint Amant de Boixe, selon les hauteurs de visibilité définies dans la figure 7.

En ce qui concerne la distance aux habitations, toutes les éoliennes seraient situées à plus de 800 mètres de l'habitation la plus proche, excepté l'éolienne 2 qui serait potentiellement à 700 mètres de la première habitation.

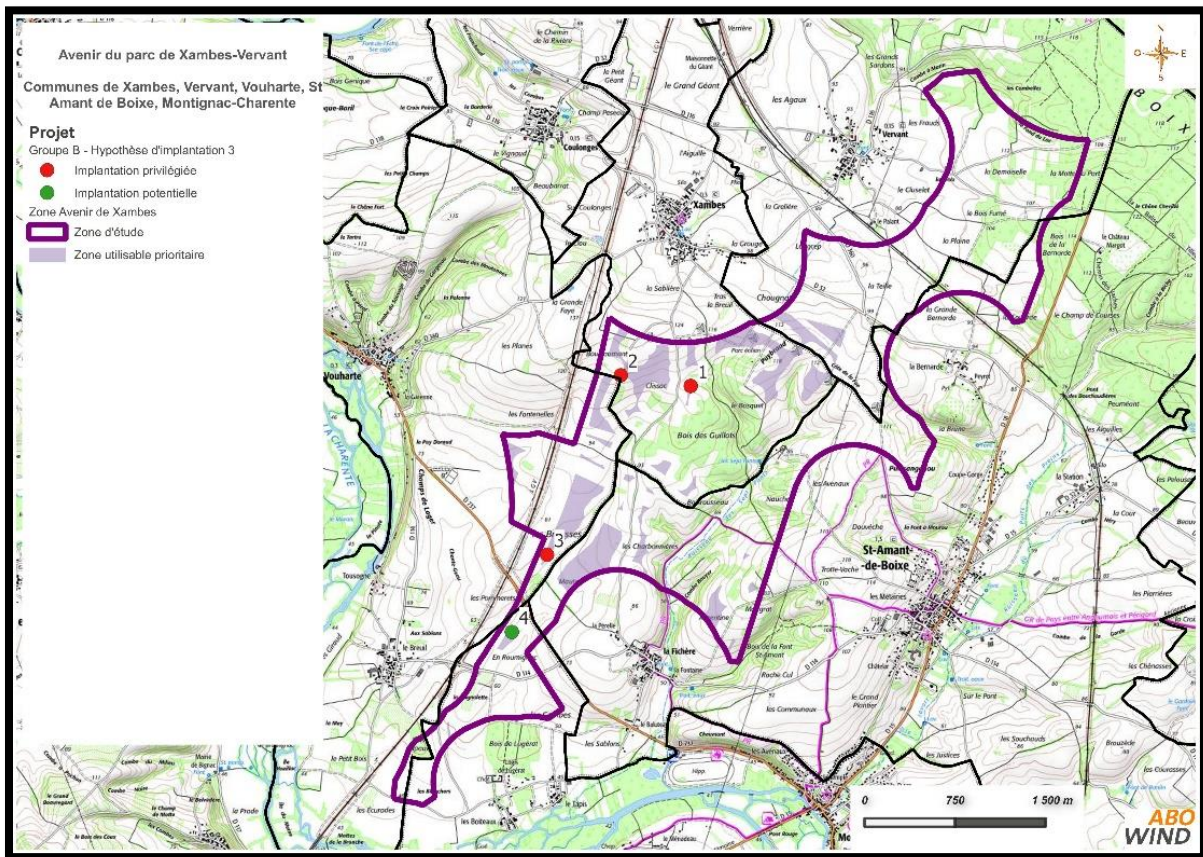


Figure 16. Groupe B – Variante d'implantation 3

La troisième variante du groupe B comporte également 4 éoliennes dont les éoliennes les plus au sud seraient au même endroit, respectivement dans les communes de Vouharte et de Montignac. Les deux éoliennes au nord seraient implantées sur la commune de Xambes. Avec cette hypothèse, le parc serait géographiquement séparé en deux, mais aurait un impact visuel moindre depuis Xambes du fait de sa localisation le long de l'axe nord-sud créé par la LGV.

Aucune éolienne ne serait en covisibilité ni avec l'abbatiale de Saint Amant de Boixe depuis le point de vue observateur préconisé par le *Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en pays du ruffécois*, ni avec les églises Notre Dame de Xambes et Notre Dame de Vouharte.

Comme pour la variante précédente, il est également intéressant de noter que ces quatre éoliennes seraient localisées aux endroits de la ZIP où elles seraient le moins visibles depuis le point de vue observateur de Saint Amant de Boixe, selon les hauteurs de visibilité définies dans la figure 7.

En ce qui concerne la distance aux habitations, toutes les éoliennes seraient situées à plus de 800 mètres de l'habitation la plus proche.

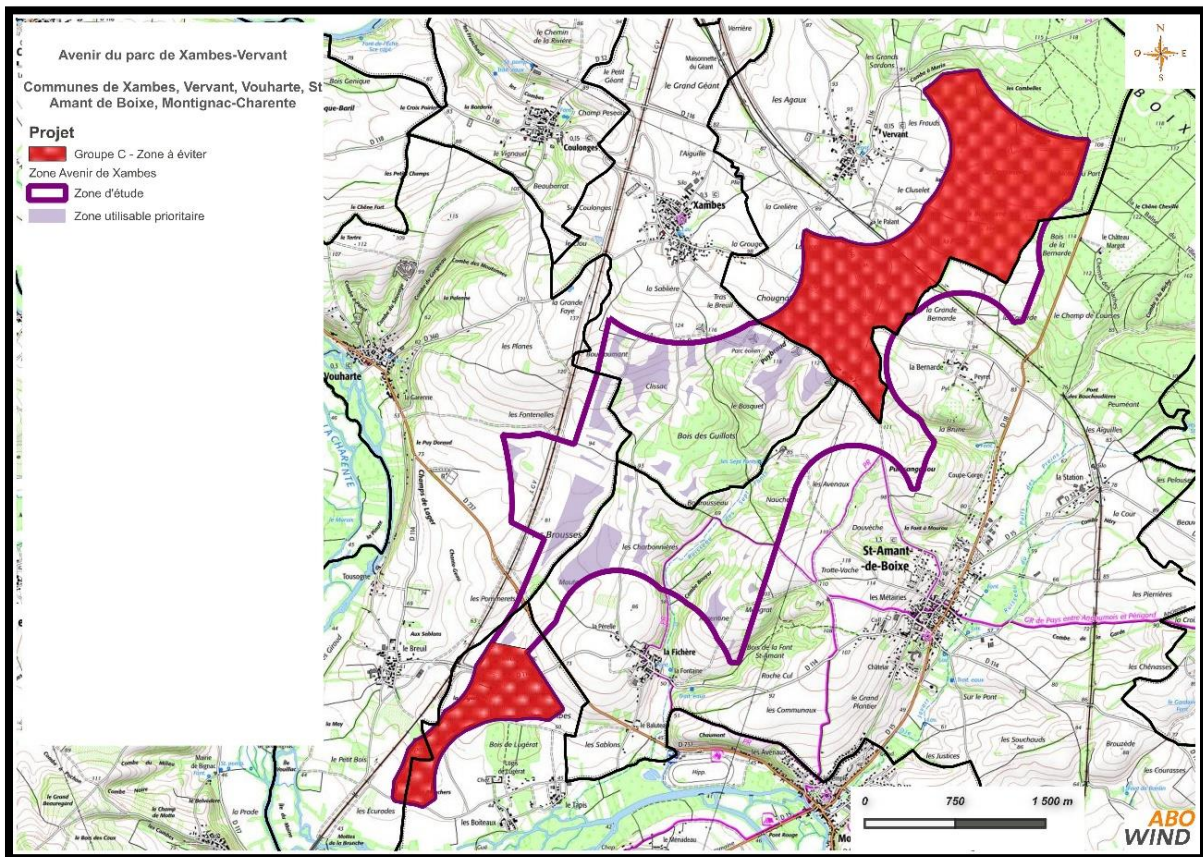


Figure 17. Groupe C – Zone à éviter

L'unique version réalisée par le groupe C ne propose pas d'implantation mais plutôt deux zones à éviter. Ces deux zones concernent les extrêmes nord (Vervant) et sud (Montignac) de la ZIP.

ABO Wind a déjà pris la décision d'écarter la zone nord de la zone d'implantation en raison des enjeux liés à la présence d'un couple de nicheurs de Circaète Jean-le-Blanc en forêt de Boixe, en dehors de l'aire d'étude immédiate. Tel que précisé précédemment, et compte tenu de l'enjeu important lié à cette espèce, ABO Wind a décidé d'exclure de facto de la zone d'implantation toute la partie de la zone d'étude située à moins de 2km de l'endroit où la présence du nid a été avérée.

Conclusion

Les groupes de participants ont conçu différentes implantations (Figures 11 à 17) représentant plusieurs dispositions et nombres d'éoliennes dans le cadre de l'avenir du projet Xambes-Vervant.

Les secteurs nord (côté Vervant) et centre-est (côté Saint-Amant de Boixe) n'ont pas été retenus pour des implantations malgré leur présence dans la zone utilisable prioritaire. Au sud-ouest dans la commune de Montignac-Charente, deux petites zones sont disponibles mais n'ont majoritairement pas été retenues par les participants présents, notamment en raison de la distance aux habitations (entre 500 et 600 mètres) et des visibilités depuis le Breuil et le Tapis.

C'est principalement le centre de la zone, autour du bois des Guillots et au niveau de la limite entre les communes de Xambes, Vouharte et Saint-Amant de Boixe qui a été retenu comme étant le meilleur secteur pour l'avenir du parc de Xambes-Vervant.

En ce qui concerne le nombre d'éoliennes, les variantes préconisent une installation entre 4 (Groupe A – Variante 1 et Groupe B – Variantes 2 et 3) et 7 machines (Groupe A – Variante 3).

De manière générale, pour une puissance équivalente, les participants s'entendent sur le fait de privilégier une implantation avec un nombre d'éoliennes réduit mais d'une puissance nominale élevée plutôt qu'un grand nombre de machines à faible puissance. En prenant l'exemple d'un parc de 30 MW, une installation de 5 machines de 6 MW chacune sera privilégiée par rapport à un parc de 10 éoliennes d'une puissance nominale de 3 MW.

ABO Wind remercie tous les riverains ayant participé à ce comité et transmettra aux bureaux d'études spécialisés les différentes implantations élaborées au cours de cet atelier afin d'analyser et de comparer les incidences potentielles de celles-ci (paysagères, acoustiques et environnementales).

ABO Wind communiquera les conclusions des bureaux d'études et présentera l'implantation finale retenue pour le projet d'avenir du parc Xambes-Vervant lors du prochain comité de riverains d'ici la fin de l'année.

Prochaines Réunions

Le planning provisoire des prochaines réunions est rappelé ci-après, avec un décalage nous permettant de collecter et analyser l'ensemble des résultats des études en cours, ainsi que le retour des bureaux d'études sur les implantations proposées.

Afin de permettre à un maximum de riverains de participer à cet atelier, un affichage sera réalisé au sein des 5 communes concernées par le projet.

Novembre 2024	Comité de riverains n°5 : <ul style="list-style-type: none">• L'étude et les enjeux paysagers (avec un expert)• Photomontages et intégration paysagère (atelier)
Printemps 2025	Comité de riverains n°6 : <ul style="list-style-type: none">• Visite d'un parc éolien• Les questions autour du démantèlement d'un parc
2028 (?)	Comité de riverains n°7 : <ul style="list-style-type: none">• Visites sur site lors du démantèlement et de la construction

Rappel sur le Comité de riverains

ABO Wind réitère la possibilité pour tous les riverains qui le souhaitent de rejoindre le comité de riverains en s'inscrivant sur la liste de diffusion à tout moment auprès du responsable de projet et sur la page internet du projet :

<https://www.abo-wind.com/fr/zone-information/nos-projets/nouvelle-aquitaine/xambes-vervant.html>

Les comptes-rendus des comités de riverains sont mis en ligne sur la page internet du projet et mis à disposition dans les classeurs de liaison dans chaque mairie.

ABO Wind invite chaque habitant qui a des questions à se joindre au comité de riverains ou à contacter directement le responsable du projet :



Andoni CLAVERIE
07 86 84 90 27
andoni.claverie@abo-wind.fr

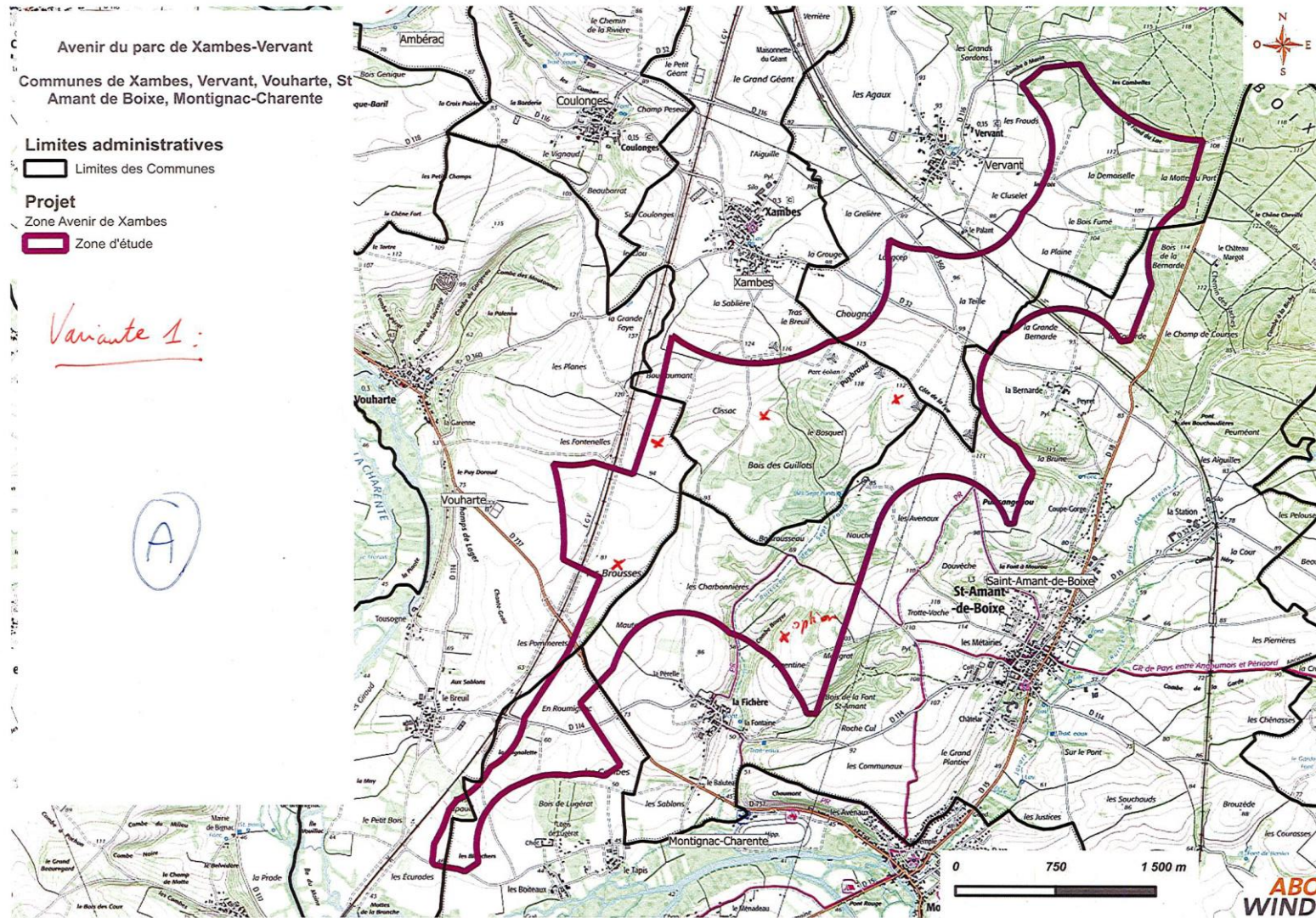
Valentin PINEAU
07 89 85 02 66
valentin.pineau@abo-wind.fr

Andoni prend le relais de Valentin pour la suite du projet, Valentin ayant désormais orienté son activité sur le développement de projets d'hydrogène. Il reste toujours disponible au sein d'ABO Wind.

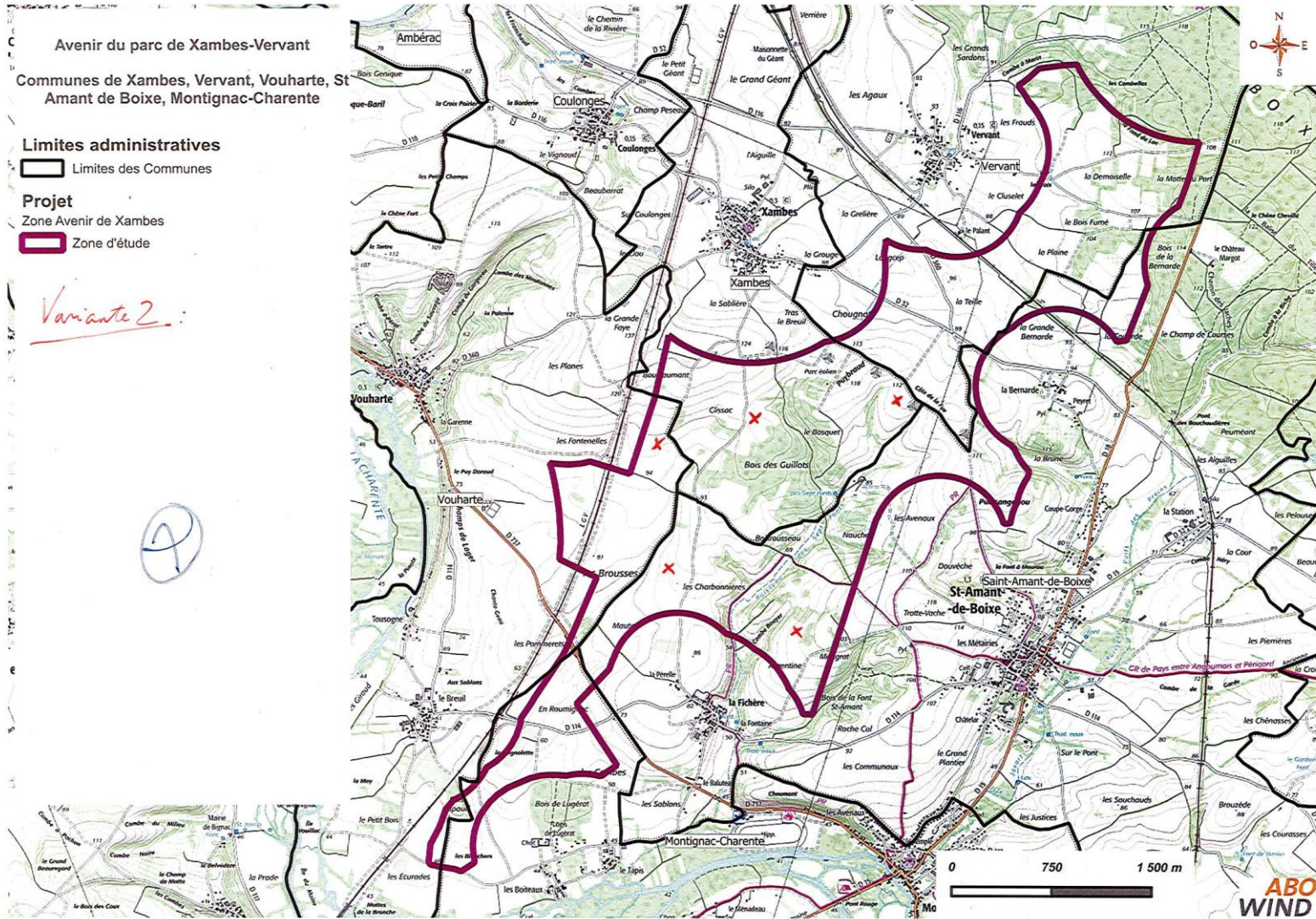
Annexe : Photos des implantations réalisées lors de l'atelier, reproduites sur logiciel dans le présent compte-rendu

Avenir du parc éolien de Xambes-Vervant

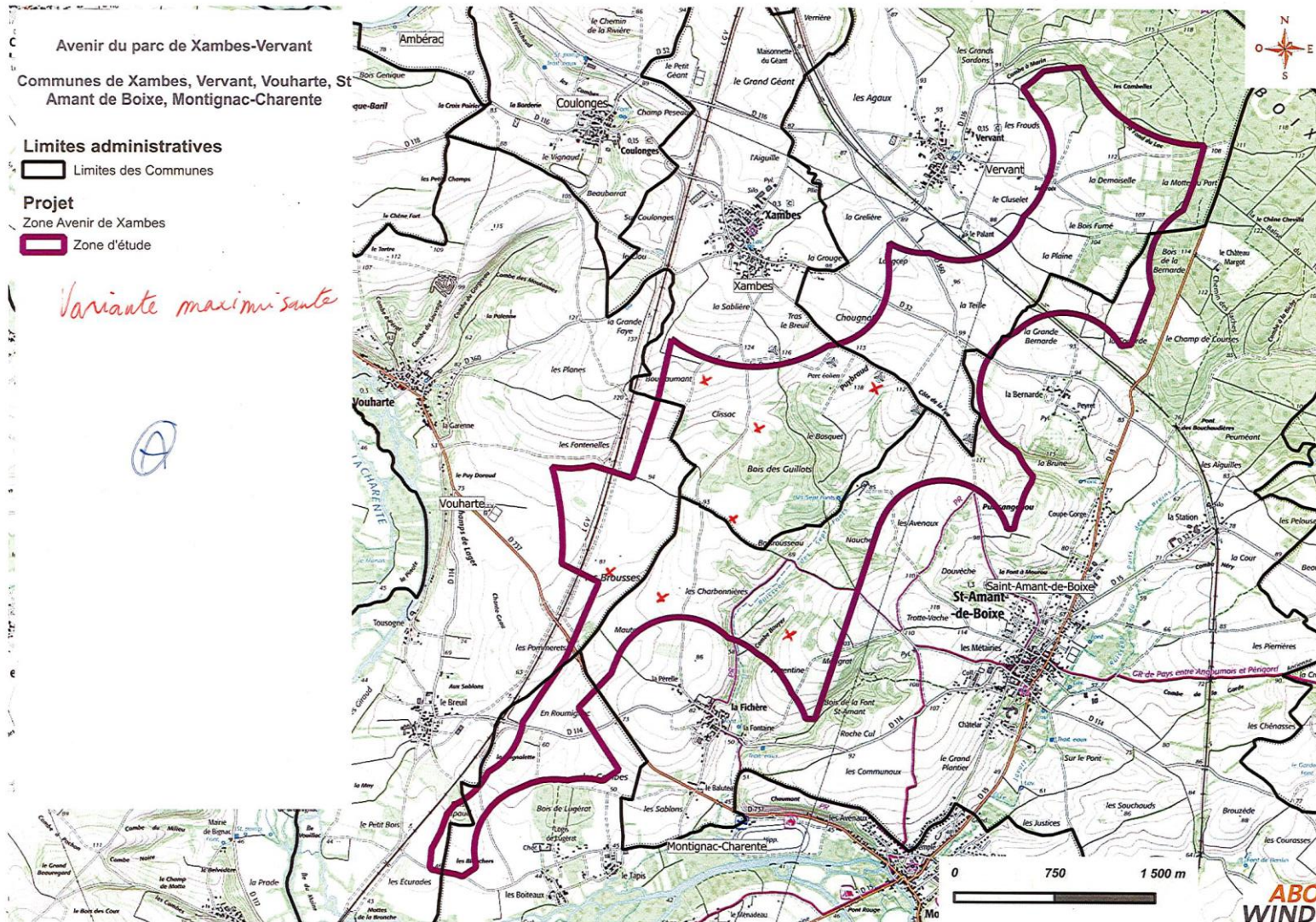
Groupe A – Variante 1



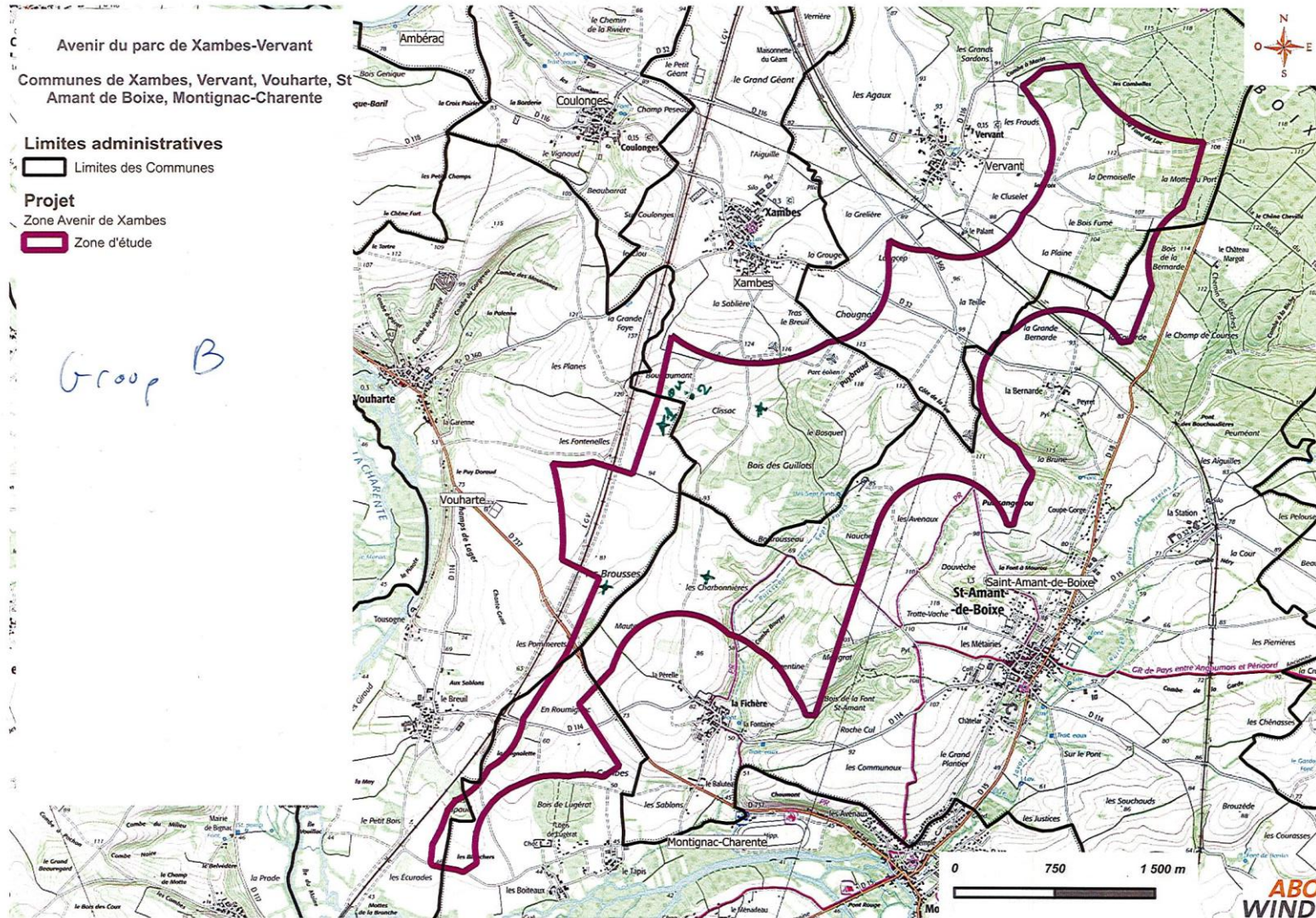
Groupe A – Variante 2



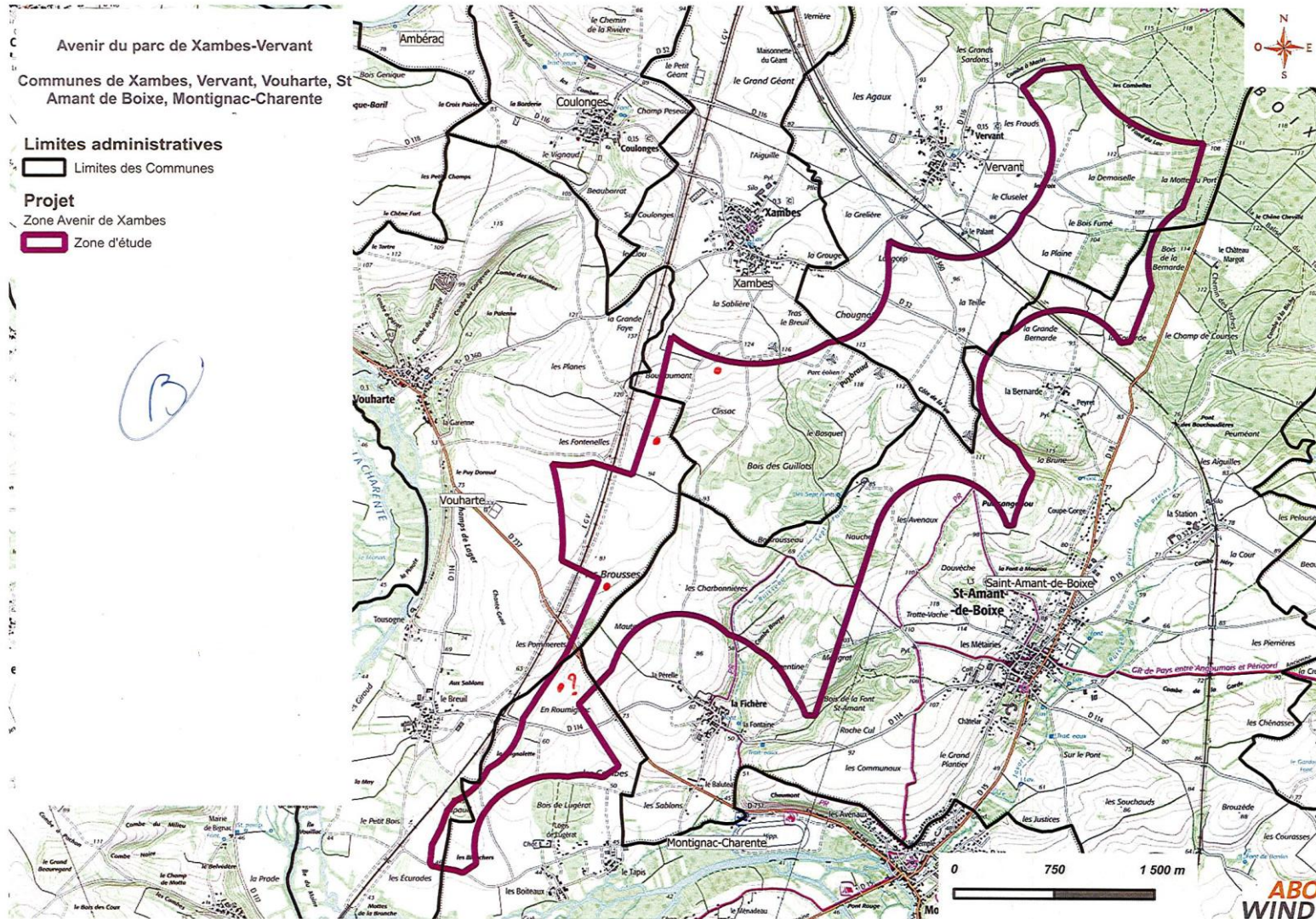
Groupe A – Variante 3



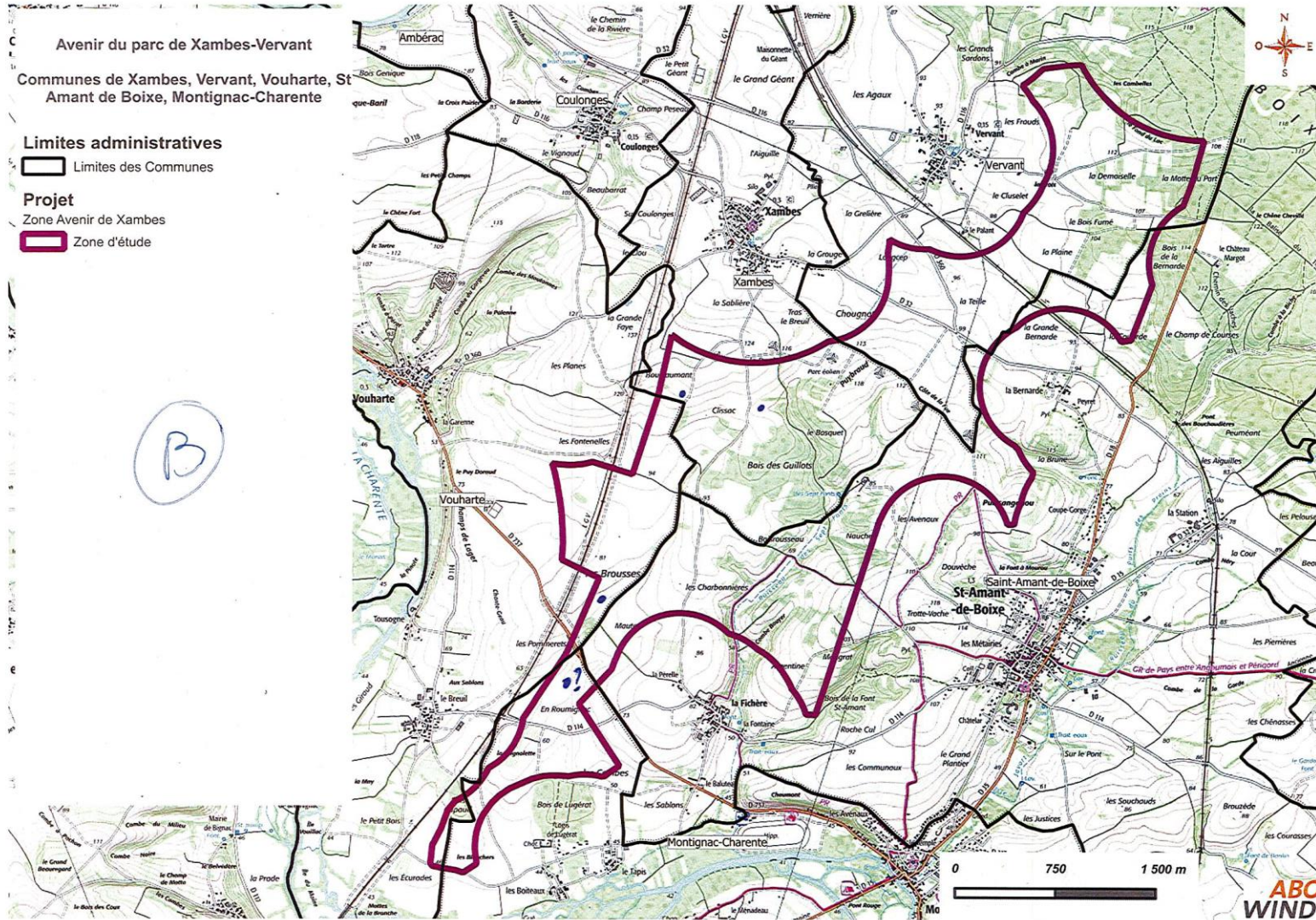
Groupe B – Variante 1



Groupe B – Variante 2



Groupe B – Variante 3



B

Groupe C – Variante 1

